

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
M. SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

## **RAPPORTEUR : Thierry CHAPPELLAN**

### **376 - OBJET : Demande de subvention pour éclairage stade de football**

L'éclairage actuel du terrain d'honneur de football sur la plaine des sports est vétuste mais également « énergivore » en terme d'électricité. La rénovation des projecteurs devenant nécessaire, il a été étudié leur remplacement afin d'une part de réaliser des économies d'énergie et d'autre part de conserver l'homologation de la Fédération Française de Football (FFF) permettant ainsi l'organisation de tournois officiels.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental jusqu'à hauteur de **30%** du montant HT de l'opération. De même, contacté par nos soins, la FFF nous a confirmé qu'un montant maximum de **15 000 €** pouvait nous être alloué. La commune aurait à sa charge la participation des **59%** restants du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux pourrait donc s'établir ainsi qu'il suit :

Montant des travaux HT	↗	112 774,15 €
Subvention Conseil Départemental 30%	↗	30 832,25 €
Subvention Fédération Française Football	↗	15 000,00 €
Charge résiduelle pour la commune Incluant la TVA	↗	89 496,73 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE A L'UNANIMITE

- ☞ D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus, dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur de la plaine des sports.
- ☞ De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde et de la Fédération Française de Football pour la réalisation de cette opération.
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240307-376-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 11/03/2024



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD